

**Le RECYCLAGE doit OBLIGATOIREMENT être suivi tous les 3 ans\***  
 (\*A compter de la date de délivrance de l'attestation de compétence donnée à l'issue de la formation préalable ou de la formation de recyclage .



- Dates : 02 octobre 2017
- Durée : 7 heures
- Coût : Consulter la CAPEB
- Public : Artisans, salariés.
- Lieu : Chalon

**OBJECTIFS DE LA FORMATION :**

- Maintenir et compléter les compétences techniques et réglementaires pour organiser les interventions sur les matériaux contenant de l'amiante selon les instructions de l'encadrement de chantier.



## DEMANDE D'INFORMATION

À retourner au service formation

CAPEB de Saône-et-Loire- 5 rue George EASTMAN- CS 10026- 71102 CHALON SUR SAONE Cedex  
 Fax 03.85.90.97.79 Mail : d.gaudillere@capeb71.fr

*Cachet entreprise*

Statut du stagiaire :

Chef d'entreprise  
 Salarié  
 Gérant salarié  
 Gérant non-salarié  
 Conjoint salarié  
 Conjoint collaborateur ou associé

Nom et Prénom du stagiaire

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Je souhaite connaître le coût et les conditions d'inscription pour pouvoir suivre la formation  
**Recyclage amiante encadrement 02 octobre 2017**